

APPEL D'OFFRES PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 2 mai 2017, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative au bâtiment portant le numéro 111, circuit Gilles-Villeneuve (station de vidange et de filtration), et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment d'un étage.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 25 avril 2017, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Ville de Montréal, Arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

Montréal, le 15 avril 2017

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito